Georges Balandier

ANTHROPOLOGIE POLITIQUE

CHAPITRE II

Domaine du politique

L'anthropologie politique est confrontée, dès le départ, aux débats qui furent si essentiels à l'existence de la philosophie politique qu'ils la mirent en danger ; à tel point que R. Polin, entre autres, montre la nécessité et l'urgence d'en présenter la « définition moderne et la défense ». Les deux disciplines, dans leurs ambitions extrêmes, visent à atteindre l'essence même du politique sous la diversité des formes qui le manifestent. Leurs relations paraissent néanmoins marquées par l'ambiguïté. Les premiers anthropologues ont dénoncé <u>l'ethnocentrisme de la plupart des théories politiques</u> : R. Lowie voit en celles-ci une réflexion principalement centrée sur l'État et qui recourt à une conception unilatérale du gouvernement des sociétés humaines. En ce sens, la philosophie politique s'identifie à une philosophie de l'État et elle s'accommode mal des données qui résultent de l'étude des sociétés « primitives ». Les anthropologues modernes opposent le caractère scientifique de leur recherche au caractère normatif des philosophies politiques², la validité de leurs résultats aux conclusions non éprouvées des théoriciens. Si ces critiques n'ont pas suffi à donner à l'anthropologie politique des assises moins vulnérables, elles ont néanmoins servi la cause des politicologues radicaux, telle celle de C. N. Parkinson qui veut tirer ces derniers hors des « sentiers battus » et qui les incite à constituer « une histoire mondiale de la pensée politique ». Son projet retrouve d'une certaine manière l'exigence des spécialistes qui entendent faire de l'anthropologie politique une véritable science comparative du gouvernement. Ce projet commun, d'une connaissance voulue objective, et d'une désoccidentalisation des données, n'élimine pas les considérations initiales à toute philosophie politique. Comment identifier et qualifier le politique ? Comment le « construire » s'il n'est pas une expression manifeste de la réalité sociale ? Comment déterminer ses fonctions spécifiques si l'on admet – avec plusieurs des anthropologues – que certaines sociétés primitives sont dépourvues d'une organisation politique ?

1. MAXIMALISTES ET MINIMALISTES.

L'information ethnographique, que fondent des enquêtes directes, révèle une grande diversité de formes politiques « primitives » ; qu'il s'agisse du domaine américain — depuis les bandes des Eskimo jusqu'à l'État impérial des Inca du Pérou —, ou du domaine africain — depuis les bandes des Pygmées et des Négrilles jusqu'aux États traditionnels dont certains, tels l'Empire Mossi et le royaume Ganda, survivent encore. Si cette variété appelle les classements et les typologies, elle impose avant tout la question préalable du *repérage* et de la *délimitation* du champ politique. A cet égard, s'opposent deux camps : maximalistes, d'un côté ; minimalistes, d'un autre côté. Le premier, dont les références sont anciennes et encore révérées, pourrait avoir pour devise l'affirmation de Bonald : il n'y a pas de société sans gouvernement. Déjà la *Politique* d'Aristote envisage l'homme comme un être « naturellement » politique et identifie l'État au groupement social qui, embrassant tous les autres et les surpassant en capacité, peut en définitive exister par lui-même. Ce mode d'interprétation, à son aboutissement extrême, conduit à assimiler l'unité politique à la société globale. Ainsi, S. F. Nadd écrit dans son étude des fondements de l'anthropologie sociale : « Lorsqu'on envisage une société, on trouve l'unité politique, et lorsqu'on parle de la première, on considère en fait cette dernière » ; si bien que les institutions politiques sont celles qui assurent la direction et le maintien du plus étendu des groupes en corps, c'est-

¹ Етноцентризъм в случая означава, че политическите теории, разработени на основата на опита на европейските държави, се използват за обяснение на феномени от други, неевропейски общества. Използването на понятия, разработени в една социална среда (европейската), за обяснение на явление от друга социална среда, се смята за проблематично.

² В случая нормативният характер на политическата философия означава, че наблюдаваните явление се оценяват от гледна точка на една вече разработена на друг социален материал теории – дали съответстват или не на техните заключения

^{3 &}quot;Дезоксидентализация" в случая означава напускане на нормативните теории, разработени на основата на политическия опит на Запада (Occidens).

à-dire la société ». ⁴ E. R. Leach retient cette assimilation et accepte implicitement cette égalité établie entre la société et l'unité politique définie par sa capacité *maxima* d'inclusion.

Certaines des analyses fonctionnalistes ne contredisent pas cette acception large du politique. Quand Radcliffe-Brown définit l'organisation politique comme 1'« aspect de l'organisation totale qui assure l'établissement et le maintien de la coopération interne et de l'indépendance externe », il apparente, par la deuxième de ces fonctions, sa notion du politique aux précédentes.

Les minimalistes se montrent négatifs ou ambigus à l'égard de l'attribution d'un gouvernement à toutes les sociétés primitives. Nombre d'historiens et de sociologues se retrouvent parmi eux, sauf Max Weber qui a su rappeler l'antériorité de la politique sur l'État, qui, loin de se confondre avec elle, n'est que l'une de ses manifestations historiques. Des anthropologues, anciens et modernes, se situent également parmi ceux qui contestent l'universalité des phénomènes politiques. Un des « fondateurs », W. C. Mac Leod, envisage des peuples qu'il considère – comme les Yurok de Californie – dépourvus d'organisation politique et vivant dans un état d'anarchie (*The Origin and History of Politics*, 1931). B. Malinowski admet que les « groupes politiques sont absents » chez les Vedda et les aborigènes australiens et R. Redfield souligne que les institutions politiques peuvent faire entièrement défaut dans le cas des sociétés « les plus primitives ». Et même Radcliffe-Brown, dans son étude des Andaman (*The Andaman Islanders*, 1922), reconnaît que ces insulaires ne disposent d'aucun « gouvernement organisé »,

En fait, la constatation négative a rarement une valeur absolue; elle n'exprime le plus souvent que le manque d'institutions politiques comparables à celles qui régissent l'État moderne. En raison de cet ethnocentrisme implicite, elle ne peut satisfaire. De là, les tentatives qui visent à briser une dichotomie trop simpliste, opposant les sociétés tribales aux sociétés à gouvernement nettement constitué et rationnel. Ces entreprises opèrent selon des voies différentes. Elles peuvent caractériser le domaine politique moins par ses modes d'organisation que par les fonctions accomplies; son extension s'élargit alors. Elles tendent aussi à repérer un seuil à partir duquel le politique se manifeste nettement. L. Mair le rappelle : « Quelques anthropologues tiendraient pour acquis que la sphère du politique commence là où finit celle de la parenté. »⁵ Ou bien la difficulté est abordée de front, et la connaissance du fait politique est recherchée à partir des sociétés où il est le moins apparent - celles qui sont dites « segmentaires ». Ainsi, M. G. Smith consacre un long article⁶ aux sociétés à lignages⁷ qu'il envisage sous un triple aspect : en tant que système présentant des caractéristiques formelles, en tant que mode de relation distinct de la parenté, et surtout en tant que structure à contenu politique, n est conduit à considérer la vie politique comme un aspect de toute vie sociale, non comme le produit d'unités ou de structures spécifiques, et à refuser la pertinence de la distinction rigide établie entre sociétés à État et « sociétés sans État ». Mais cette interprétation est aussi contestée, notamment par D. Easton, dans son article consacré aux problèmes de l'anthropologie politique : l'analyse théorique de Smith est - selon lui - effectuée à un niveau si élevé qu'elle ne permet de saisir par quoi les systèmes politiques se ressemblent, que parce qu'elle néglige l'examen de ce qui les fait différer. L'incertitude reste donc entière.

2. CONFRONTATION DES MÉTHODES

L'ambiguïté se trouve, à la fois, dans les faits; les démarches et le vocabulaire technique des spécialistes. Au premier abord, le terme « politique » comporte plusieurs acceptions – dont certaines sont suggérées par la langue anglaise qui différencie *polity, policy* et *politics*. On ne saurait confondre, sans risques scientifiques réels, ce qui concerne : a) les modes d'organisation du gouvernement des sociétés humaines; b) les types d'action qui concourent à la direction des affaires publiques ; c) les stratégies résultant de la compétition des individus et des groupes. Distinctions auxquelles il conviendrait d'ajouter une quatrième catégorie : celle de la connaissance politique; elle impose de considérer les moyens d'interprétation et de justification auxquels recourt la vie politique. Ces divers aspects ne sont ni toujours différenciés ni toujours traités de manière égale. L'accentuation portée sur tel ou tel d'entre eux entraîne des définitions différentes du domaine politique.

1

⁴ I. S. F. NADEL, The Foundation of Social Anthropology, 1951, p. 184 et p. 141.

⁵ L. Маіг критикува тази позиция и смята, че не може да се разграничават достатьчно твърдо общества основани на родовия принцип от общества иманци политика.

⁶ i. M. G. SMITH, On Segmentary Lineage Systems, in Journal of the Roy. Anth, Intitute, vol. 86, 2, 1956.

⁷ Родови общества, общества, основани на родствената връзка.

⁸ И трите можем да превеждаме с "политика", първото понятие съществува и като "полития", термин от Аристотел, обозначаващ както общата организация на обществото (неговите институции), така и вид политически режим, който днес бихме наричали демокрация.

a) Repérage par les modes d'organisation spatiale. — Les contributions de Henry Maine et Lewis Morgan ont donné une importance particulière au critère territorial. Le domaine politique se saisit d'abord en tant que système d'organisation opérant dans le cadre d'un territoire délimité, d'une unité politique ou espace supportant une communauté politique. Ce critère apparaît dans la plupart des définitions de l'organisation politique au sens large et de l'État. Max Weber caractérise l'activité politique, en dehors du recours légitime à la force, par le fait qu'elle se déroule à l'intérieur d'un territoire aux frontières précises ; elle instaure ainsi une nette séparation de 1'« intérieur » et de l'« extérieur » et oriente d'une manière significative les comportements. Radcliffe-Brown retient également le « cadre territorial » parmi les éléments définissant l'organisation politique. Et d'autres anthropologues le font après loi, dont I. Schapera qui a montré que les sociétés les plus simples aménagent la solidarité interne à partir du facteur de parenté et du facteur territorial. C'est là reprendre d'ailleurs une affirmation de Lowie quant à la compatibilité du principe de parenté et du principe territorial.

A partir d'une étude de cas – celle de la société segmentaire des Nuer du Soudan –, E. E. Evans-Pritchard met l'accent sur la détermination du champ politique par référence à l'organisation territoriale. Il précise : « Entre tes groupes locaux, il y a des rapports d'un ordre structural qui peuvent être dits politiques... Le système territorial des Nuer est toujours la variable dominante, en relation avec les autres systèmes sociaux »⁹

L'accord est donc large. Cette constatation conduit F. X. Sutton à formuler une question de méthode 10. Les représentations territoriales constituent-elles le cœur des systèmes politiques? S'il en est bien ainsi, leur étude deviendrait la première démarche de l'anthropologie et de la sociologie politiques ; alors que le recours aux notions de pouvoir et d'autorité reste contestable dans la mesure où toute structure sociale les fait apparaître.

b) Repérage par les fonctions. — En dehors de cette détermination par le territoire sur lequel il s'impose et qu'il organise, le politique est fréquemment défini par les fonctions qu'il accomplit. Sous leur forme la plus générale, ces dernières sont vues comme assurant la coopération interne et la défense de l'intégrité de la société contre les menaces extérieures. Elles contribuent à la « survie physique » de cette dernière, selon la formule de Nadd, et permettent la régulation ou la résolution des conflits. A ces fonctions de conservation, s'ajoutent en général celles de décision et de direction des affaires publiques, même si, manifestant le gouvernement sous ses aspects formels, elles sont d'une nature différente.

Certaines des études théoriques récentes poussent plus avant l'analyse fonctionnaliste. C'est le cas avec l'introduction de G. A. Almond à l'ouvrage collectif *The Politics of Developing Areas* (1960). Le système politique y est défini comme effectuant, dans toute société indépendante, « les fonctions d'intégration et d'adaptation » par le recours, ou la menace du recours, à l'emploi légitime de la contrainte physique. Cette interprétation large permet de ne pas limiter le domaine politique aux seules organisations et structures spécialisées ; elle vise l'élaboration de catégories applicables à toutes les sociétés, et partant, la construction d'une science politique comparative.

Parmi les caractéristiques communes à tous les systèmes politiques, G. A. Almond souligne deux d'entre elles: l'accomplissement des mêmes fonctions par tous les systèmes politiques; l'aspect multifonctionnel de toutes les structures politiques – aucune d'entre elles n'étant totalement spécialisée. La comparaison peut être faite si l'on tient compte du degré de spécialisation et des moyens utilisés pour accomplir les « fonctions politiques ». Quelles sont ces dernières ? Leur identification est d'autant plus nécessaire qu'une étude comparative ne saurait se borner à la seule confrontation des structures et des organisations; elle serait, ainsi conçue, aussi insuffisante « qu'une anatomie comparée sans une physiologie comparée ». Almond distingue deux grandes catégories de fonctions : les unes concernent la politique entendue *lato sensu* — la « socialisation » des individus et la préparation aux « rôles » politiques, la confrontation et l'ajustement des « intérêts », la communication des symboles et des « messages », les autres concernent le gouvernement — l'élaboration et l'application des « règles ». Une telle répartition des fonctions permet de retrouver les divers aspects du champ politique, mais à un niveau de généralité qui facilite la comparaison en réduisant l'écart entre sociétés politiques développées et sociétés politiques « primitives ».

L'interprétation fonctionnelle laisse en suspens des questions fondamentales. Elle rend mal compte des dynamismes qui assurent la cohésion de la société globale, tels ceux qu'évoque Max Gluckman quand il observe que cette cohésion dépend de « la division de la société en séries de groupes opposés

-

⁹ E. E. EVANS-PRITCHARD, The Nuer, 1940, p=265.

¹⁰ F. X. SUTTON, Representation and Nature of Political Systems, in Compar.. Stud. in Soc. and Hist., vol. II, I, 1959.

entraînant des appartenances qui se recoupent », et qu'il interprète certaines formes de « rébellion » comme contribuant au maintien de l'ordre social. Elle laisse, de plus, subsister une imprécision, car les fonctions politiques ne sont pas les seules qui préservent cet ordre. Pour les différencier, Radcliffe-Brown les caractérise par « l'emploi ou la possibilité de l'emploi, de la force physique ». Il fait écho à la théorie de Hobbes et à celle de Max Weber, pour qui la force est le moyen de la politique, *l'ultima ratio*: car la *domination (Herrschaft)* est au cœur du politique.

C'est par la <u>coercition – légitimement employée</u> ¹¹ – que les fonctions comme les structures politiques sont le plus souvent qualifiées. Elle est pourtant plus un concept du repérage qu'un concept de définition ; elle n'épuise pas le champ du politique, pas plus que le critère de la monnaie ne recouvre le champ de l'économique.

c) Repérage par les modalités de l'action politique. — Plusieurs études récentes, dues à des anthropologues de la nouvelle génération, ont déplacé le point d'application de l'analyse : des fonctions vers les aspects de l'action politique. M. G. Smith, après avoir noté les confusions du vocabulaire technique et les insuffisances de la méthodologie, propose une formulation nouvelle des problèmes. Pour lui, la vie politique est un aspect de la vie sociale, un système d'action comme en témoigne sa définition générale : « Un système politique est simplement un système d'action politique. » Encore faut-il déterminer le contenu de cette dernière sinon la formule se réduit à une pure tautologie. L'action sociale est politique quand elle cherche à contrôler ou influencer les décisions concernant les affaires publiques — la policy au sens des auteurs anglo-saxons. Le contenu de ces décisions varie selon les contextes culturels et les unités sociales au scia desquelles elles sont exprimées, mais les processus dont elles sont l'aboutissement se situent toujours dans le seul cadre de la compétition entre les individus et entre les groupes. Toutes les unités sociales concernées par cette compétition ont, de ce fait, un caractère politique.

Par ailleurs, M. G. Smith oppose l'action politique et l'action administrative malgré leur étroite association dans le gouvernement des sociétés humaines. La première se situe au niveau de la décision et des « programmes » plus ou moins explicitement formulés, la seconde au niveau de l'organisation et de l'exécution. L'une se définit par le pouvoir, l'autre par l'autorité. Smith précise que l'action politique est par nature « segmentaire », puisqu'elle s'exprime par le truchement « de groupes et de personnes en compétition ». A l'inverse, l'action administrative est par nature « hiérarchique », car elle organise aux divers degrés, et selon des règles strictes, la direction des affaires publiques. Le gouvernement d'une société implique toujours, et partout, cette double forme d'action. En conséquence, les systèmes politiques ne se distinguent que dans la mesure où ils varient dans le degré de différenciation et le mode d'association de ces deux ordres d'action. Leur typologie ne doit donc pas être discontinue, à l'instar de celle qui oppose les sociétés segmentaires aux sociétés centralisées étatiques, mais constituer une série présentant les types de combinaison de l'action politique et de l'action administrative 12.

D. Easton formule une double critique à l'égard de cette démarche analytique : elle comporte un « postulat » (l'existence de rapports hiérarchiques administratifs dans les systèmes lignagères) et elle voile les « différences significatives » entre les divers systèmes politiques. Il situe néanmoins sa propre tentative dans un même contexte. L'action peut être dite politique « quand elle est plus ou moins directement reliée à la formulation et à l'exécution de décisions contraignantes pour un système social donné ». De ce point de vue, les décisions politiques sont prises au sein d'unités sociales très diverses, telles que familles, groupes de parenté, lignages, associations, entreprises, dont certaines des activités constituent en quelque sorte le « système politique » propre. Cette interprétation laxiste est dépourvue d'efficacité scientifique. D. Easton doit d'ailleurs la limiter et réserver à l'ensemble des « activités qui impliquent la prise de décisions intéressant la société globale, et ses subdivisions majeures », l'appellation de système politique. Il définit ainsi le politique par une certaine forme de l'action sociale, celle qui assure la prise et l'exécution des décisions, et par un champ d'application, « le système social le plus inclusif » – c'est-à-dire « la société en tant que tout ». Easton considère ensuite les conditions requises pour que la décision politique puisse opérer : la formulation des demandes et la réduction de leurs contradictions, l'existence d'une coutume ou d'une législation, les movens administratifs d'exécuter les décisions, les organismes de prise des décisions et les instruments de « soutien » du pouvoir. À partir de ces données initiales, il différencie les systèmes politiques « primitifs » des systèmes « modernes ». Dans le cas des premiers, les « structures de soutien » sont variables, le régime établi est rarement menacé par les conflits qui donnent souvent naissance cependant, à des communautés politi-

86, 1956, et Chapitres généraux de Government in Zassau, Londres, 1960.

¹¹ Принуда, която е употребявана легитимно – термин от дефиницията, дадена от Макс Вебер на държавата: предприятие с институционален характер, което си присвоява успешно монопола върху легитимната физическа принуда.

¹² I. Se reporter aux contributions théoriques de M. G. SMITH, On Segmentary Lineage Systems, Journ. of the Roy. Anthr. Inst.,

ques nouvelles.¹³ Cette démarche remet ainsi l'accent sur des données spécifiquement anthropologiques, au prix de la réintroduction implicite de la dichotomie qu'elle prétendait éliminer.

d) Repérage par les caractéristiques formelles. – Chacune des tentatives précédentes essaie de déceler les aspects les plus généraux du champ politique, qu'il s'agisse des frontières qui le délimitent dans l'espace, des fonctions ou des modes d'action qui le manifestent. Il est maintenant reconnu que la méthode comparative, justificatrice de la recherche anthropologique, impose de recourir à des unités et processus abstraits plutôt qu'à des « unités et processus réels » : Nadel aussi bien que Max Gluckman s'accordent sur cette nécessité.

Les recherches dites structuralistes, qui opèrent à un niveau élevé d'abstraction et de formalisation, ne se consacrent guère au système des relations politiques, et cela, pour des raisons qui ne sont pas toutes accidentelles. En effet, elles donnent des structures, qu'elles « fixent »au détriment de leur dynamisme, comme Leach l'a déjà noté, une vision moniste; ce qui explique leur difficile adaptation à l'étude du niveau politique où la compétition manifeste le pluralisme, où les équilibres restent toujours vulnérables, où le pouvoir crée un véritable champ de forces. Si l'on distingue, comme le fait E. R. Leach, le « système des idées » et le système politique « réel », on doit constater que la méthode structuraliste est mieux appropriée à la saisie du premier qu'à l'analyse du second. Encore faut-il aussitôt remarquer que « la structure idéale de la société », en dépit du fait qu'« elle est à la fois élaborée et rigide », se constitue à partir de catégories dont l'ambiguïté fondamentale permet d'interpréter la vie sociale (et politique) comme toujours conforme au modèle formel. Elle induit par là des distorsions significatives.

Une analyse de J. Pouillon, présentée dans le cadre d'un groupe d'étude consacré à l'anthropologie politique 14, illustre la démarche structuraliste telle qu'elle s'applique à cette dernière, Elle recherche tout d'abord une définition du politique : est-il un domaine de faits ou un aspect des phénomènes sociaux ? Dans la littérature classique, la réponse se fonde sur le recours aux notions de société unifiée (unité politique), d'État (présent ou absent), de pouvoir et de subordination (fondements de l'ordre social), dont J. Pouillon constate l'insuffisance. Il remarque que toute subordination n'est pas nécessairement politique, que toute société et tout groupe ne connaissent pas un seul ordre, mais *des* ordres plus ou moins compatibles, et enfin, qu'en cas de conflit, un ordre doit l'emporter sur les autres. Ce dernier point détermine, selon J. Pouillon, le repérage du politique : il évoque la *prépondérance* d'une certaine structure sur les autres dans une société unifiée. Cette structure privilégiée varie selon les sociétés, selon leurs caractéristiques d'étendue, de nombre et de genre de vie.

De là, une autre formulation des questions propres à l'anthropologie politique : quels sont les « circuits » qui expliquent que certains hommes puissent en commander d'autres, comment la relation de commandement et d'obéissance s'établit-elle? Les sociétés non étatiques sont celles où le pouvoir se trouve dans des circuits prépolitiques — ceux que créent la parenté, la religion et l'économie. Les sociétés à État sont celles qui disposent de circuits spécialisés ; ceux-ci sont nouveaux, mais ils n'abolissent pas les circuits préexistants qui subsistent et leur servent de modèle formel. Ainsi, la structure de parenté, même fictive ou oubliée, peut modeler l'État traditionnel. Dans cette perspective, une des tâches de l'anthropologie politique devient la découverte des conditions d'apparition de ces circuits spécialisés.

Un glissement s'est ainsi effectué de l'ordre des structures à l'ordre des genèses. Il s'explique par le passage, au cours de l'argumentation, du domaine des relations formelles (de l'ordre des ordres) à celui des relations réelles (de commandement et de domination). De plus, et cette difficulté paraît fondamentale, affirmer que la structure qui s'impose en dernier ressort est politique, revient à énoncer une pétition de principe.

e) Évaluation. — Cet inventaire des démarches est aussi celui des obstacles rencontrés par les anthropologues qui ont abordé le domaine politique. Il révèle que les délimitations demeurent imprécises ou contestables, que chaque école a sa manière propre de les tracer, tout en utilisant souvent les mêmes instruments. C'est dans les sociétés dites à « gouvernement minimal » et à « gouvernement diffus » (Lucy Mair) que l'incertitude est la plus grande ; les mêmes partenaires et les mêmes groupes peuvent y avoir des fonctions multiples — dont les fonctions politiques — variant selon les situations, comme dans une pièce de théâtre à un seul acteur. Les buts politiques ne sont pas uniquement atteints par le moyen des relations qualifiées de politiques et, à l'inverse, ces dernières peuvent satisfaire des intérêts d'une nature différente. J. Van Velsen, dans un ouvrage consacré aux Tonga de l'Afrique orientale (*The Politics of Kinship*, 1964), le constate à un autre niveau de généralité : les relations sociales sont plus

5

¹³ D. EASTON, Political Anthropology, in B. SIEGEL, (éd.), Biennial Review of Anthropology, 1959, p. 226, 237, 330.

¹⁴ Groupe de Recherches en Anthropologie et Sociologie Politique (Sorbonne et École Pratique des Hautes Études).

instrumentales que déterminantes des activités collectives. A partir de cette remarque, il conçoit une méthode d'analyse dite « situationnelle », un nouveau moyen d'étude qui s'impose, selon lui, car « les normes, les règles générales de conduite, sont traduites dans la pratique, [et] sont en dernier ressort manipulées par des individus dans des situations particulières afin de servir des fins particulières ». Dans le cas des Tonga, pour qui le pouvoir n'est lié ni à des positions structurelles ni à des groupes spécifiques, les comportements politiques ne se manifestent que dans certaines situations. Et ces derniers s'inscrivent dans un domaine mouvant où les « alignements sont continuellement en changement ». ¹⁵

Les frontières du politique ne doivent pas être tracées seulement par rapport aux divers ordres de relations sociales, mais aussi par rapport à la *culture* envisagée en totalité ou en certains de ses éléments. Dans son étude de la société kachin (Birmanie), E. R. Leach a mis en évidence une corrélation globale entre les deux systèmes : moins l'intégration culturelle est poussée, plus l'intégration politique est efficace, au moins par soumission à un seul mode d'action politique. De même, il a montré le mythe et le rituel comme un « langage » fournissant les arguments justifiant les revendications en matière de droits, de statut et de pouvoir. Le mythe comporte, en effet, une part d'idéologie ; il est, selon l'expression de B. Malinowski, une « charte sociale » garantissant « la forme existante de la société avec son système de distribution du pouvoir, du privilège et de la propriété » ; il a une fonction justificatrice dont savent jouer les gardiens de la tradition et les gestionnaires de l'appareil politique. Il se situe donc dans le champ d'étude de l'anthropologie politique, au même titre que le rite, en certaines de ses manifestations, lorsqu'il s'agit de rituels qui sont exclusivement (cas des cultes et procédures relatifs à la royauté) ou inclusivement (cas du culte des ancêtres) les instruments sacrés du pouvoir.

Les difficultés d'identification du politique se retrouvent aussi au niveau des phénomènes économiques, si l'on considère à part la relation très *apparente* qui existe entre les rapports de production régissant la stratification sociale el les rapports de pouvoir. Certains privilèges économiques (droit éminent sur les terres, droit aux prestations de travail, droit sur les marchés, etc.) et certaines contreparties économiques (obligation de générosité et d'assistance) sont associés à l'exercice du pouvoir et de l'autorité. Il est aussi des affrontements économiques, de même nature que le *potlatch* indien, qui mettent en jeu le prestige et la capacité de domination des chefs ou des notables. Des illustrations africaines et mélanésiennes le montrent avec netteté. Une analyse nouvelle des cycles d'échange *kula* étudiés pu Malinowski dans les îles Trobriand (Mélanésie) révèle que l'échange réglementé de biens précisément déterminés, et réservés à ce seul usage, y est d'abord « un mode d'organisation politique ». L'auteur de cette réévaluation, J. P. Singh Uberoi (*Politics of the Kula Ring*, 1962), rapporte que les intérêts individuels s'expriment en fonction des biens *kula* et que les sous-clans estimés supérieurs se trouvent situés dans les villages les plus opulents et participent le plus activement au cycle. Cet exemple permet de mesurer à quel point le phénomène politique peut être masqué ; il laisse entrevoir que la recherche – pourtant ancienne – de l'essence du politique reste toujours éloignée de son terme.

3. POUVOIR POLITIQUE ET NÉCESSITÉ

Les notions de pouvoir, de coercition et de légitimité s'imposent nécessairement, et d'une manière solidaire, au cours de cette recherche. En quoi et pourquoi sont-elles fondamentales ? Selon Hume, le pouvoir n'est qu'une catégorie subjective, non une donnée, mais une hypothèse qui doit être vérifiée. Il n'est pas une qualité inhérente aux individus, mais apparaît sous un aspect essentiellement idéologique - sa capacité à produire des effets, par lui-même, sur les personnes et sur les choses. C'est d'ailleurs par cette efficacité qu'il est généralement défini. M. G. Smith précise que le pouvoir est la capacité d'agir effectivement sur les personnes et sur tes choses, en recourant à une gamme de moyens qui s'étend de la persuasion jusqu'à la coercition. Four J. Beattie, le pouvoir est une catégorie particulière des relations sociales ; il implique la possibilité de contraindre les autres dans tel ou tel système de rapports entre individus et entre groupes. Ce qui situe J. Beattie dans le sillage de Max Weber pour qui le pouvoir est la possibilité donnée à un acteur, à l'intérieur d'une relation sociale déterminée, d'être en mesure de la diriger selon son gré. En fait, le pouvoir – quelles que soient les formes qui conditionnent son emploi - est reconnu dans toute société humaine, même rudimentaire. Dans la mesure où ce sont surtout ses effets qui le révèlent, il convient d'envisager ceux-ci avant de considérer ses aspects et ses attributs. Le pouvoir est toujours au service d'une structure sociale qui ne peut se maintenir par la seule intervention de la « coutume »ou de la loi, par une sorte de conformité automatique aux règles. Lucy Mair l'a utilement rappelé : « Il n'existe aucune société où les règles soient automatiquement respectées. » De plus, toute société réalise un équilibre approximatif, elle est vulnérable. Les anthropologues

_

¹⁵ J. VAN VELSEN, The Politics of Kinship, 1964, p. XXIII, XIV et 313.

débarrassés des préjuges fixistes reconnaissent cette instabilité potentielle, même en milieu « archaïque ». Le pouvoir a donc pour fonction de défendre la société contre ses propres faiblesses, de la conserver en « état », pourrait-on dire, et si nécessaire, d'aménager les adaptations qui ne sont pas en contradiction avec ses principes fondamentaux. Enfin dès l'instant où les rapports sociaux débordent les relations de la parenté, il intervient entre les individus et les groupes une *compétition* plus ou moins apparente, chacun visant à orienter les décisions de la collectivité dans te sens de ses intérêts particuliers. Le pouvoir (politique) apparaît, en conséquence, comme un produit de la compétition et comme un moyen de la contenir.

Ces constatations initiales entraînent une première conclusion. Le pouvoir politique est inhérent à toute société : il provoque le respect des règles qui la fondent ; il la défend contre ses propres imperfections ; il limite, en son sein, le effets de la compétition entre les individus et les groupes. Ce sont ces fonctions conservatrices qui sont généralement considérées. En recourant à une formule synthétique, on définira le pouvoir comme résultant, pour toute société, de la nécessité de lutter contre <u>l'entropie le qui la menace de désordre</u> – comme elle menace tout système. Mais il ne faut pas ci conclure que cette défense ne recourt qu'à un seul moyen – la coercition – et ne peut être assurée que par un gouvernement bien différencié. Tous les mécanismes qui contribuent à maintenir où à recréer la coopération interne sont eux aussi à mettre en cause et à considérer. Les rituels, les cérémonies ou procédures assurant une remise à neuf périodique ou occasionnelle de la société sont, autant que les souverains et leur « bureaucratie », les instruments d'une action politique ainsi entendue.

Si le pouvoir obéit à des déterminismes *internes* qui le révèlent en tant que nécessité à laquelle toute société se trouve soumise, il n'en apparaît pas moins comme résultant d'une nécessité *externe*. Chaque société globale est en relation avec l'extérieur, elle est, directement ou à distance, en rapport avec d'autres sociétés qu'elle considère comme étrangères ou hostiles, dangereuses pour sa sécurité et sa souveraineté. Par référence à cette menace du dehors, elle est non seulement conduite à organiser sa défense et ses alliances, mais aussi à exalter son unité, sa cohésion et ses traits distinctifs. Le pouvoir, nécessaire pour les raisons d'ordre interne à l'instant considérées, prend forme et se renforce sous la pression des dangers extérieurs – réels et/ou supposés. Le pouvoir et les symboles qui lui sont attachés donnent ainsi à la société les moyens d'affirmer sa cohésion interne et d'exprimer sa « personnalité », les moyens de se situer et de se protéger vis-à-vis de ce qui lui est étranger. F. X. Sutton, dans son étude des « représentations politiques », souligne l'importance des symboles assurant la différenciation par rapport à l'extérieur, ainsi que celle des groupes et des individus « représentatifs ».

Certaines circonstances montrent bien ce double système de rapports, ce double aspect du pouvoir qui est toujours orienté vers le dedans et vers le dehors. Dans nombre de sociétés de type clanique, où le pouvoir reste une sorte d'énergie diffuse, l'ordre des faits politiques se saisit autant par l'examen des relations extérieures que par l'étude des relations internes. Une illustration de ce cas peut être trouvée chez les Nuer du Soudan oriental. Les différents niveaux d'expression du fait politique se définissent d'abord, dans leur société, d'après la nature des rapports externes : opposition contrôlée et arbitrage entre lignages liés par le système généalogique, la parenté ou l'alliance; opposition et hostilité réglementée (ne visant que le bétail) dans le cadre des rapports entre tribus; méfiance permanente et guerre recherchant les captifs, le bétail et les stocks des greniers, au détriment des étrangers, des non-Nuer. Dans des sociétés d'un autre type, la double orientation du pouvoir peut s'exprimer par une double polarisation. Un exemple (africain, mais il en est bien d'autres ailleurs) concrétise cette constatation. Celui de la chefferie traditionnelle, en pays bamiléké; au Cameroun occidental. Les deux figures dominantes sont : le chef (fo) et le premier dignitaire (kwipu) qui joue le rôle d'un chef de guerre. Le premier apparaît comme facteur d'unité, gardien de l'ordre établi, conciliateur et intercesseur auprès des ancêtres et des divinités les plus agissantes. Le second est davantage tourné vers l'extérieur : chargé de veiller aux menaces du dehors et d'assurer l'entretien du potentiel militaire. Ces deux pouvoirs sont d'une certaine manière en compétition, jouant l'un vis-à-vis de l'autre un rôle de contrepoids ; ils constituent les deux centres du système politique. On voit ainsi combien les facteurs internes et externes sont étroitement associés en matière de qualification et d'organisation du pouvoir.

L'analyse resterait incomplète si l'on ne tenait compte d'une troisième condition : le pouvoir – si diffus soit-il – implique une *dissymétrie* au sein des rapports sociaux. Si ces derniers s'instauraient sur la base d'une parfaite réciprocité, l'équilibre social serait automatique et le pouvoir serait voué au dépérissement. Il n'en est rien, et une société parfaitement homogène, où les relations réciproques entre les

¹⁶ Ентропията е функция на състоянието в една термодинамична система. Терминът е измислен през 1865 от Рудолф Клаузиус. « Elle mesure le degré de désordre d'un système au niveau microscopique. Plus l'entropie du système est élevée, moins ses éléments sont ordonnés, liés entre eux, capables de produire des effets mécaniques ». В социалните науки се употребява като понятие, обратно на подредеността, често като синоним на хаоса.

individus et les groupes élimineraient toute opposition et toute coupure, paraît être une société impossible. Le pouvoir se renforce avec l'accentuation des inégalités, qui sont la condition de sa manifestation au même titre qu'il est la condition de leur maintien en état. Ainsi, l'exemple des sociétés « primitives » qui ont pu être qualifiées d'égalitaires révèle, à la fois, la généralité du fait et sa forme la plus atténuée. Selon le sexe, l'âge, la situation généalogique, la spécialisation et les qualités personnelles, des prééminences et des subordinations s'y établissent. Mais c'est dans les sociétés où les inégalités et les hiérarchies sont apparentes - évoquant des classes rudimentaires (des proto-classes) ou des castes que se saisit, en toute clarté, la relation entre le pouvoir et les dissymétries affectant les rapports sociaux.

Le pouvoir politique vient d'être envisagé, en tant que nécessité, par référence à l'ordre interne qu'il maintient et aux relations extérieures qu'il contrôle; il vient d'être considéré, aussi, dans sa relation à une des caractéristiques de toutes les structures sociales : leur dissymétrie plus ou moins accentuée, leur potentiel variable d'inégalité. Il convient maintenant d'examiner ses deux aspects principaux : sa sacralité et son ambiguïté.

Dans toutes les sociétés, le pouvoir politique n'est jamais complètement désacralisé, et s'il s'agit des sociétés dites traditionnelles, le rapport au sacré s'impose avec une sorte d'évidence. Discret ou apparent, le sacré est toujours présent à l'intérieur du pouvoir. Par l'intermédiaire de ce dernier, la société est saisie en tant qu'unité – l'organisation politique introduit le véritable principe totalisant –, ordre et permanence. Elle est appréhendée sous une forme idéalisée, comme garante de sécurité collective et comme pur reflet de la coutume ou de la loi ; elle est éprouvée sous l'aspect d'une valeur suprême et contraignante; elle devient ainsi la matérialisation d'une transcendance s'imposant aux individus et aux groupes particuliers. On pourrait reprendre, à propos du pouvoir, l'argumentation utilisée par Durkheim dans son étude des formes élémentaires de la vie religieuse. Le rapport du pouvoir à la société n'est pas essentiellement différent du rapport établi, selon lui, entre le « totem » australien et le clan. Et cette relation est évidemment chargée de sacralité. La littérature anthropologique reste, dans une large part et parfois à son insu, une sorte d'illustration de ce fait. 1'

L'ambiguïté du pouvoir n'est pas moins manifeste. Il apparaît comme une nécessité inhérente à toute vie en société, exprime la contrainte exercée par celle-ci sur l'individu et est d'autant plus contraignant qu'il recèle en lui une parcelle de sacré. Sa capacité de coercition est donc grande, au point d'être estimée dangereuse par ceux qui doivent le subir. Certaines sociétés, en conséquence, disposent d'un pouvoir qui est, à tous moments, désamorcé de ses menaces et de ses risques, P. Clastres, quand il expose la « philosophie de la chefferie indienne », montre ce désamorçage par l'analyse de l'organisation politique de plusieurs sociétés amérindiennes¹⁸. Trois propositions résument la théorie implicite de ces dernières : le pouvoir est, en son essence, coercition ; sa transcendance constitue pour le groupe un risque mortel ; le chef a donc l'obligation de manifester, à chaque instant, l'innocence de sa fonction.

Le pouvoir est nécessaire, mais tenu à l'intérieur de limites précises. Il requiert le consentement et une certaine réciprocité. Cette contrepartie est un ensemble de responsabilités et d'obligations fort diverses selon les régimes en cause : paix et arbitrage, défense de la coutume et de la loi, générosité, prospérité du pays et des hommes, accord des ancêtres et des dieux, etc. D'une manière plus générale, on peut dire que le pouvoir doit se justifier en entretenant un état de sécurité et de prospérité collectives. C'est le prix à payer par ses détenteurs ; un prix qui n'est jamais intégralement payé.

Quant au consentement, il implique à la fois un principe : la légitimité, et des mécanismes : ceux qui contiennent les abus de pouvoir. Max Weber fait, de la légitimité, une des catégories fondamentales de sa sociologie politique. Il observe qu'aucune domination ne se satisfait de la pure obéissance, mais qu'elle cherche à transformer la discipline en adhésion à la vérité qu'elle représente – ou prétend représenter. Il établit une typologie distinguant les types (idéaux) de domination légitime : la domination légale qui est de caractère rationnel; la domination traditionnelle qui a pour base la croyance au caractère sacré des traditions et à la légitimité du pouvoir détenu conformément à la coutume ; la domination charismatique qui est de caractère émotionnel et suppose la confiance totale faite à un homme exceptionnel, en raison de sa sainteté, de son héroïsme, ou de son exemplarité. Toute la sociologie politique de Weber est un développement conduit à partir de ces trois modes de légitimation du rapport de commandement et d'obéissance. 19 Elle a inspiré la démarche théorique de plusieurs anthropologues. J.

 $^{^{17}}$ i. Se reporter m chapitre V : « Religion et pouvoir ».

P. CLASTRES, Échange et pouvoir : philosophie de la chefferie indienne, in L'Homme, II, I, 1961.
 I. Se reporter à la présentation qu'en donne J. FREUND dans la Sociologie de Max Weber (1966), publiée dans cette même collection.

Beattie différencie le pouvoir – au sens absolu du terme – et l'autorité politique. Si cette dernière implique bien la « reconnaissance publique » et 1'« acceptation », l'une et l'autre supposent la légitimité qui doit être considérée comme le critère distinctif de l'autorité. De là, une définition qui accentue ces deux aspects : « L'autorité peut être définie comme le droit reconnu à une personne ou à un groupe, par consentement de la société, de prendre des décisions concernant les autres membres de la société ». ²⁰

R. Firth, dans une des études consacrées aux Tikopia de Polynésie, considère avec une grande attention le problème de l'« acquiescement » et des incidences de l'« opinion publique » (Essays on Social Organisation and Values, 1964). Il rappelle que le pouvoir ne peut être complètement autocratique. Celui-ci recherche et reçoit une part variable d'adhésion des gouvernés : soit par apathie routinière, soit par incapacité à concevoir une alternative, soit par acceptation de quelques valeurs communes estimées inconditionnelles. Mais de toute façon, les gouvernés imposent des limites au pouvoir, ils tentent de le tenir entre certaines bornes, en recourant aux « institutions formelles » (conseils ou groupes d'anciens désignés par les clans) et aux « mécanismes informels » (rumeurs ou événements manifestant l'opinion publique). Ainsi retrouve-t-on l'ambiguïté déjà évoquée : le pouvoir tend à se développer en tant que rapport de domination, mais le consentement qui le rend légitime tend à réduire son emprise. Ces mouvements contraires expliquent qu'« aucun système politique ne soit équilibré ». R. Firth affirme avec vigueur qu'il s'y trouve, à la fois, à la lutte et l'alliance, le respect du système existant et le désir de le modifier, la soumission à la loi morale et la tentative de la contourner ou de la réinterpréter selon les avantages particuliers. A l'encontre de l'interprétation hégélienne, le politique ne réalise pas nécessairement le dépassement des particularités et des intérêts particuliers.

L'ambiguïté est donc un attribut fondamental du pouvoir. Dans la mesure où il s'appuie sur une inégalité sociale plus ou moins accentuée, dans la mesure où il assure des privilèges à ses détenteurs, il est toujours, bien qu'à des degrés variables, soumis à contestation. Il est, en même temps, accepté (en tant que garant de l'ordre et de la sécurité), révéré (en raison de ses implications sacrées) et contesté (parce qu'il justifie et entretient l'inégalité). Tous les régimes politiques manifestent cette ambiguïté, qu'ils se conforment à la tradition ou à la rationalité bureaucratique. Dans les sociétés africaines sans centralisation du pouvoir – par exemple celles des Fang et des peuples voisins au Gabon et au Congo – des mécanismes correcteurs à action insidieuse, menacent de mort quiconque abuse de son autorité ou de sa richesse. Dans certains des États traditionnels de l'Afrique noire, les tensions résultant de l'inégalité des conditions sont libérées en des circonstances déterminées – et il semble alors que les rapports sociaux se trouvent, d'un coup et provisoirement, inverses. Mais cette inversion est maîtrisée : elle reste organisée dans_le cadre de rituels appropriés qui peuvent, sous cet aspect, être dits *rituels de rébellion* selon l'expression de Max Gluckman. La ruse suprême du pouvoir est de se contester *rituel-lement* pour mieux se consolider effectivement.

ЗА НЯКОИ ОТ ЦИТИРАНИТЕ ИМЕНА:

BONALD, Louis de (1754-1840). Френски писател, политик и философ. Критик на Френската революция, теоретик от консервативната теократична школа. Бил е член на Академията. Автор на: Théorie du pouvoir politique et religieux (1796), Législation primitive (1802), De la chrétienté et du christianisme (1825), Discours sur la vie de Jésus-Christ (1834).

EASTON, David. Канадски социолог и политолог. Автор на изследвания в областта на политическата социология. Сред по-важните му трудове: The Political System. An Inquiry into the State of Political Science (1953), A Systems Analysis of Political Life (1965), The Analysis of Political Structure (1990).

EVANS-PRITCHARD, Eduard Evan (1902-1973). Британски социален антрополог, професор в Осфорд. Сред най-известните му трудове: The Nuer: A Description of the Modes of Livelihood and Political Institutions of a Nilotic People (1940), The Sanusi of Cyrenaica. London1 (1949), Kinship and Marriage Among the Nuer (1951)n Press, Theories of Primitive Religion (1965).

LEACH, Edmund (1910-1989). Британски социален антрополог, работил в Азия. Сред поизвестните му работи: Culture and Communication (1976), Social Anthropology (1982).

_

²⁰ J. BEATTIE, Checks on the Abuse of Political Power in some African States, in *Sociologus*, 9, 2, 1959.

²¹ R. FIRTH, op. cit., p. 123 et 143-144.

- LOWIE, Robert H. (1883-1957) Американски антрополог роден в Австрия. Известен с изследванията си върху американските индианци. Сред трудовете му: Societies of the Arikara Indians, (1914); Culture and Ethnology, (1917); Primitive Society, (1919); Psychology and Anthropology of Races, (1923); The Origin of the State, (1927); History of Ethnological Theory, (1937).
- MAINE, Henry (1822-1888) Британски юрист и историк. Автор на Ancient Law: Its Connection With the Early History of Society, and Its Relation to Modern Ideas, London: John Murray, (1861).
- MAIR, Lucy (1901–1986). Британска социална антроположка. Известна е с изследванията си върху африканските общества.
- MALINOWSKI, Bronisław K. (1884-1942) Полски антрополог, живял и работил във Великобритания и САЩ. Сред основните му трудове: The Trobriand Islands (1915); Myth in Primitive Society (1926); The Scientific Theory of Culture (1944); Magic, Science, and Religion (1948).
- MORGAN, Lewis H. (1818-1881). Американски антрополог, етнолог и писател. Известен eAncient Society Or Researches in the Lines of Human Progress from Savagery through Barbarism to Civilization (1877).
- NADEL, Siegfried Frederick (1903-1956). Британски антрополог, роден в Австрия. Известен с изследванията си в Африка и Австралия.
- PARKINSON, Cyril N. (1909-1993). Британски историк и социолог. Работи в Малая и Сингапур. Освен със "Законът на Паркинсън" (1957), е известен още и с The Evolution of Political Thought (1958) и East and West (1963).
- RADCLIFFE-BROWN, Alfred(1881-1955). Английски социален антрополог. Работил е в Южна Африка, Австралия и САЩ. Сред известните му работи: The Andaman Islanders (1922), Social Organization of Australian Tribes (1931), Structure and Function in Primitive Society (1952).
- REDFIELD, Robert (1898-1958). Американски антрополог и етнолог. Работил е върху обществата в Латинска Америка.
- SMITH, Michael G. (1921-1993). Социолог и антрополог от Ямайка. Известен, наред с другото, с книгите си: Government in Zazzau, 1800-1950 (1960); West Indian Family Structure (1962); Corporations and Society: The Social Anthropology of Collective Action (1974); The Study of Social Structure, (1998).
- SUTTON, F.X. Американски социолог и антрополог Работил дълго време за Ford Foundation.
- WEBER, Мах (1864-1920). Германски политикономист и социолог. Световно известен с трудовете си по историческа социология на модерните общества. Автор, наред с другите на Die protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus (1926). Световна известност имат трудовете му по социология на религията и на политиката, като "Политикат като призвание" (1919).